

Commune de SCY-CHAZELLES

Compte rendu du Conseil Municipal du 18 février 2014

Conseillers élus : 23
Conseillers en fonction : 21
Conseillers présents : 15

Sous la présidence de M. STRAUB, Maire

Étaient présents: Mmes PALUCCI - GAUGIN - M. NAVROT - NICOLAY - Adjoint.

Mmes FLORI - ANTOINE - PATRICOLA - HERZHAUSER - DILLER - ANDRE
M. PERRET - TISON - OMINETTI - VINCENT - Conseillers.

Absents excusés Mme MAHIEU → Mme GAUGIN
 M. DHIOS → proc à M. NICOLAY
 M. KAUFFER → proc à M. le Maire
Absents : M. CORTINA - QUINIO - Mme CUSUMANO

Date d'envoi de la convocation : 14 février 2014

Secrétaire de séance : Madame FLORI

Ordre du jour

1. Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 10 décembre 2013
2. Vote du Compte Administratif 2013
3. Approbation du Compte de gestion 2013
4. Affectation du résultat
5. Produits irrécouvrables : décision à intervenir
6. Renaturation du Ruisseau de la Fontaine
 - a) Résultat de l'appel d'offre
 - b) Demande de subvention au député
 - c) Demande de subvention à l'agence Rhin Meuse
 - d) Demande de subvention au Conseil Général
7. Achat de terrains via la SAFER
8. Formation professionnelle : permis poids lourds
9. Chats errants/Stérilisation/Demande de subvention à la Fondation Brigitte Bardot.
10. Associations : demande de subvention
 - a) Association Loisirs et Amitiés Sportives
 - b) AS. Scy-Chazelles
11. Déclaration d'Intention d'Aliéner
12. Divers

1) OBJET : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2013.

Aucune observation n'ayant été formulée, le Conseil Municipal du 10 décembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

2) OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle que le Compte Administratif 2013 ainsi que le résultat d'exécution du Compte de Gestion 2013 ont été annexés au document de travail afin que chacun puisse constater la concordance des écritures.

Les résultats sont :

Section de Fonctionnement

- Dépenses : 1 680 436.01 €
- Recettes : 2 008 880.29 €

Excédent de fonctionnement : 720 244.89 €

Section d'Investissement

- Dépenses : 1 171 227.72 €
- Recettes : 622 409.89 €

Déficit d'investissement : 548 817.83 €

Monsieur le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

M. NICOLAY demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur le document présenté.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

vote le Compte Administratif 2013.

Adopté à l'unanimité.

3) OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013

Rapporteur : Monsieur le Maire

Présentation du compte de gestion établi par le trésorier Principal. Le résultat d'exécution s'établit comme suit :

	Résultat de clôture 2012	Part affectée à l'investissement	Résultat 2013	Résultat de clôture 2013
Investissement	107 111.89		- 655 929.72	- 548 817.83
Fonctionnement	547 571.72	155 771.11	328 444.28	720 244.89
Total	654 683.61	155 771.11	- 327 485.44	171 427.06

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

approuve le Compte de Gestion 2013 après avoir constaté la concordance des écritures avec celles du Compte Administratif 2013.

Adopté à l'unanimité.

4) OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT

Rapporteur : Monsieur le Maire

Comme chaque année, il y a lieu de statuer sur l'affectation du résultat de l'excédent de fonctionnement d'un montant de 720 244.89 €.

Calcul du besoin d'affectation :

Déficit ou excédent d'investissement de clôture : - 548 817.83 €
 Restes à réaliser en dépenses : 345 161.30 €
 Restes à réaliser en recettes : 361 595 €.

Besoin d'affectation :

Excédent ou déficit d'investissement – (R à R dépenses – R à R recettes) = 532 384.13 €

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

décide d'affecter la somme de 532 384,13 € au compte 1068 en investissement.

Adopté à l'unanimité.

5) OBJET : PRODUITS IRRECOUVRABLES – DECISION A INTERVENIR

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil, l'état des produits irrécouvrables concernant un impayé de 170,61 €.

Il invite le conseil à se prononcer sur l'admission en non valeur du ou des titres de recettes correspondants.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

décide l'admission en non-valeur du titre de recette déclaré irrécouvrable d'un montant de 170,61 €.

Adopté à l'unanimité.

6) OBJET : RENATURATION DU RUISSEAU DE LA FONTAINE

Rapporteur : Monsieur NICOLAY

a) Résultat de l'appel d'offres

La commune a lancé une consultation afin de retenir une entreprise dans le cadre de la renaturation du ruisseau de la Fontaine.

3 entreprises ont répondu à l'appel d'offres.

Estimation du maître d'œuvre : 147 201,89 € TTC.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 29 janvier 2014 à 10 heures afin d'ouvrir les plis.

Entreprises	Montant HT	Montant TTC	Observations
BK Environnement	109 596 €	131 515.20 €	
SETHY	133 075.80 €	159 690.96 €	
SW Environnement	167 030 €	200 436,00 €	

Après l'ouverture de plis, les dossiers ont été confiés au maître d'œuvre GEREEA afin qu'ils soient vérifiés et qu'un tableau de comparaison des offres soit remis à la commission.

Le 12 février, la commission a pris connaissance du compte rendu de l'étude détaillée effectuée par GEREEA.

Au vu de cette étude, la commission estime que les explications données par le maître d'œuvre ne sont pas en adéquation avec les notes attribuées au niveau des critères techniques : BK Environnement semble injustement pénalisée au vu des références moins nombreuses que SETHY.

Compte tenu du très faible écart dans la note finale (0.09) la commission propose de retenir l'offre économiquement et qualitativement la plus avantageuse, à savoir : BK Environnement.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

entérine le choix de la Commission d'Appel d'Offres

Adopté à l'unanimité.

b) Demande de subvention exceptionnelle – Ministère de l'Intérieur

Dans le cadre des travaux de renaturation du ruisseau de la Fontaine, la commune pourrait recevoir une subvention exceptionnelle du Ministère de l'Intérieur à la demande de Monsieur Terrier, Député.

Il convient pour cela de prendre une délibération pour acter la demande et d'approuver le plan de financement.

Plan de financement :

Montant des travaux : 109 596 € HT

Subventions demandées :

Agence de l'Eau : 60 % maximum de la dépense subventionnable

Conseil Général : 10 % de la dépense subventionnable

Ministère de l'Intérieur : 10 000 €

Les dépenses non subventionnées seront prises sur les fonds propres de la commune.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

❖ **sollicite** une subvention du Ministère de l'Intérieur pour la réalisation du projet de renaturation du Ruisseau de la Fontaine

❖ **décide** la prise en charge, sur ses fonds propres, des dépenses non subventionnées.

Adopté à l'unanimité.

c) Demande de subvention auprès de l'Agence Rhin Meuse

Monsieur NICOLAY informe l'Assemblée de la possibilité d'obtenir une subvention auprès de l'Agence de l'Eau dans le cadre des travaux de renaturation du ruisseau de la Fontaine.

Plan de financement :

Montant des travaux : 109 596 € HT

Subventions demandées :

Agence de l'Eau : 60 % maximum de la dépense subventionnable

Conseil Général : 10 % de la dépense subventionnable

Ministère de l'Intérieur : 10 000 €

Les dépenses non subventionnées seront prises sur les fonds propres de la commune.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

❖ **sollicite** une subvention auprès de l'Agence Rhin-Meuse pour la réalisation du projet de renaturation du Ruisseau de la Fontaine

❖ **décide** la prise en charge, sur ses fonds propres, des dépenses non subventionnées

Adopté à l'unanimité.

d) Demande subvention au Conseil Général

Monsieur NICOLAY informe l'Assemblée de la possibilité d'obtenir une subvention auprès du Conseil Général – PACTE ENVIRONNEMENT dans le cadre des travaux de renaturation du ruisseau de la Fontaine.

Plan de financement :

Montant des travaux : 109 596 € HT

Subventions demandées :

Agence de l'Eau : 60 % maximum de la dépense subventionnable

Conseil Général : 10 % de la dépense subventionnable

Ministère de l'Intérieur : 10 000 €

Les dépenses non subventionnées seront prises sur les fonds propres de la commune.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

❖ **sollicite** une subvention du Conseil Général – Pacte Environnement pour la réalisation du projet de renaturation du Ruisseau de la Fontaine

❖ **décide** la prise en charge, sur ses fonds propres, des dépenses non subventionnées

Adopté à l'unanimité.

7) OBJET : ACHATS DE TERRAINS VIA LA SAFER

Rapporteur : Mme PALUCCI

Deux lots de terrains viennent d'être négociés par la SAFER pour la commune.

Terrains sis en section 4 n° 81, 88 et 61 pour une contenance totale de 33 a 05 appartenant à la famille LAVELLE/LINGENHEIM pour un montant de 2 490 € auxquels s'ajoutent 299.40 € de frais accessoires au profit de la SAFER et les frais de notaire.

La rédaction de l'acte se fera par Maître OHNET, Notaire à Strasbourg.

Terrains sis en section 6 n°173 et 127 pour une contenance totale de 22 a 89 appartenant à la famille LITSCHER/PICHON pour un montant de 2 650 € auxquels s'ajoutent 309 € de frais accessoires au profit de la SAFER et les frais de notaire.

La rédaction de l'acte se fera par Maître GERARD, Notaire à Montigny-lès-Metz.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

accepte de faire l'acquisition des terrains ci-dessus énumérés.

autorise le Maire à signer les actes correspondants.

Adopté à l'unanimité.

8) OBJET : FORMATION PROFESSIONNELLE / PERMIS POIDS LOURDS

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur TISSERAND, en contrat CAE aux services techniques a passé le permis poids lourds avec succès et a demandé à la commune si celle-ci pouvait participer éventuellement à son financement. Le montant total est de 2 400 €.

Il précise qu'il est souhaitable que la commune participe à la formation de ses agents en contrat d'accompagnement à l'emploi. Jusqu'à présent, aucune initiative n'avait été prise en ce sens par les agents, et il précise également que cette personne travaille chez nous depuis plusieurs années et donne entière satisfaction et qu'il pourra venir en renfort pour le déneigement. Il propose donc que la commune participe à hauteur de 500 €.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

accepte de prendre en charge une participation d'un montant de 500 € au financement du permis poids lourds de M. TISSERAND.

Adopté à l'unanimité.

9) OBJET : CHATS ERRANTS – STERILISATION - DEMANDE DE SUBVENTION A LA FONDATION BRIGITTE BARDOT

Rapporteur : Mme PALUCCI

La commune de Scy-Chazelles, se trouve confrontée, comme bien d'autres, au problème des chats abandonnés et errants.

On assiste donc progressivement à une prolifération de chats, plus ou moins bien tolérés par la population. Ces chats vivent dans des conditions précaires : peu d'abris, une circulation automobile importante, des habitants réfractaires et parfois mal intentionnés.

La commune ne souhaite pas recourir à la fourrière de Metz Métropole, pour le bien-être des animaux eux-mêmes.

Mme PALUCCI propose donc à l'Assemblée d'opter pour une campagne de stérilisation de ces animaux.

Pour ce faire, contact a été pris avec une vétérinaire d'une commune proche de la nôtre qui veut bien prendre en charge la stérilisation à des coûts modérés (voir devis) et dans de bonnes conditions pour les animaux : elle les garde en observation une journée après l'opération, ils sont tatoués et remis sur site ou adoptés si c'est possible.

Ce sont les services de la commune qui prendront en charge le piégeage et l'ensemble de la procédure, qui concerne pour l'heure une vingtaine d'animaux.

Aussi, elle propose de solliciter auprès de la Fondation Brigitte Bardot une subvention qui nous permettra d'agir au mieux.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré

sollicite une subvention auprès de la Fondation Brigitte Bardot en vue du projet de campagne de stérilisation des chats.

Adopté à l'unanimité.

10) OBJET : ASSOCIATIONS - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Mme GAUGIN

a) Loisirs et Amitiés Sportives

Comme chaque année, l'association a remis un dossier complet avec bilan précis de demande de subvention. Il est rappelé que cette association organise des séances de gymnastique douce, de la zumba-gold ainsi que des sorties culturelles. L'association comprend 35 adhérents dont 15 de la commune.

L'association sollicite de la commune une aide de 500 €.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré

accorde une subvention d'un montant de 500 € à l'association Loisirs et Amitiés Sportives.

Adopté à l'unanimité.

b) AS Scy-Chazelles

L'AS Scy-Chazelles a déposé un dossier de demande de subvention comme chaque année.

L'association comprend 42 adhérents dont 7 de Scy-Chazelles. Le bilan 2012/2013 laisse apparaître un excédent de 1355.70 €.

Une subvention de 2000 € a été demandée.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré

accorde une subvention d'un montant de 2 000 € à l'AS SCY-CHAZELLES.

Adopté par 13 voix

3 abstentions (Mmes ANDRE – HERZHAUSER et PATRICOLA)

2 voix contre (Mmes PALUCCI et FLORI)

11) OBJET : DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Rapporteur : Mme PALUCCI

Mme PALUCCI informe le Conseil que le Maire n'a pas fait application du droit de préemption urbain pour les biens suivants

Terrain bâti	section 3, n° 166	64 Voie de la Liberté
Terrain bâti	section 3 n° 119	41 Voie de la Liberté

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

prend acte de la décision du Maire de ne pas faire application du droit de préemption urbain pour les biens cités ci-dessus.

12) OBJET : DIVERS

A. TAXE D'AMENAGEMENT COMMUNALE - EXONERATION FACULTATIVE

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire rappelle que la Commune avait voté le 8 novembre 2011 la taxe d'aménagement communale.

Après la mise en place de cette taxe, la Commune a constaté que cette taxe exposait de façon exagérée les constructions des abris de jardin.

Aussi, Monsieur le Maire propose d'exonérer les abris de jardin soumis à déclaration préalable comme la loi de finance le permet (article L.331-9).

SCY-CHAZELLES, le 20 février 2014

La secrétaire de séance
Suzanne FLORI

le Maire
Jacques STRAUB